

LE 37ème CONTRAT?

En juin 1982, le Gouvernement MAUROY suspend (brutalement et sans concertation!) l'application d'accords signés entre syndicats ouvriers et employeurs.

Autrement dit, il remet en cause la loi du 11 février 1950 sur les conventions collectives.

Conséquence de cette forfaiture, nous en serions, avec le C.P.E., au 37ème contrat type s'opposant aux dispositions du code du travail et des conventions collectives protégeant le salarié bénéficiant d'un C.D.I.

Force nous est de constater que le C.P.E. n'a rien d'original ni de nouveau, il s'inscrit dans une politique dictée par Bruxelles et approuvée (dans le cadre du syndicalisme rassemblé dans la prétendue Confédération Européenne des Syndicats) par l'ensemble des bureaucraties syndicales...

«La soupe est bonne mon général !!!».

Dans ces conditions, on est en droit de s'interroger sur les véritables objectifs des manifestations à répétition de la jeunesse scolarisée avec comme seul mot d'ordre *«retrait immédiat et maintenant»* du C.P.E.

Quel est le véritable objectif de toute cette agitation orchestrée par les partis de *«gauche»* avec la complicité des bureaucraties syndicales?

La réponse à cette question, c'est Hollande (successeur de Pierre Mauroy) qui nous la donne lorsque le 6 mars 2006, il déclare:

«Si le gouvernement s'obstine à toujours passer en force, à ne jamais prendre le temps de la concertation, il y aura d'autres mouvements, d'autres manifestations, d'autres 7 mars, et il y aura un grand rendez-vous en 2007 où les Français auront à choisir entre une politique brutale faite de précarité et une autre qui fait de la concertation et qui met de la sécurité».

En son temps, Anatole France avait déclaré: *«On croit mourir pour la Patrie, on meurt pour les industriels».*

Aujourd'hui, fort heureusement, on ne meurt pas mais on croit défilé contre le C.P.E. alors qu'on manifeste pour le retour au pouvoir de politiciens sans scrupules, les mêmes qui ont contribué à instituer les 37 contrats types.

Pour ce faire, un premier objectif: avec le concours de Bruxelles (on notera que Monks responsable de la C.E.S. est venu en personne apporter son soutien aux manifestants étudiantins) déstabiliser Chirac et De Villepin.

Mais une question demeure: Volonté de déstabiliser, assurément... mais au profit de qui? Mr Hollande, Mme Royale, Sarkozy?

Il est vrai que tout ceci a un côté puéril, sauf que... *«qui sème le vent récolte la tempête».*

On ne peut indéfiniment et impunément tromper le Peuple. Lorsque des femmes et des hommes s'aperçoivent qu'on a abusé de leur crédulité, ils ont de sérieuses raisons de se mettre en colère. C'est alors que peut surgir la *«grève générale»* la vraie et se vérifier l'admirable formule de la 1ère Internationale: *«L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes».*

Alexandre HEBERT.

SUPPLIQUE AU MONARQUE... DIALOGUONS, DIALOGUONS COMME DES CONS!

On trouvera ci-dessous le texte intégral de la Supplique adressée à Chirac par les représentants du «syndicalisme rassemblé».

On notera que selon nos éminents subsidiaires de Bruxelles et de sa C.E.S., c'est le C.P.E. qui serait la cause de tous nos maux. Ce serait la raison pour laquelle nos cinq «croisés» se vantent d'avoir «mobilisé».

Mais que Chirac se rassure «*la mobilisation n'est pas la guerre*». Leur seul objectif est: «*une nouvelle délibération de la loi égalité des chances excluant notamment l'article 8 relatif au Contrat Première Embauche... condition nécessaire et indispensable à l'ouverture rapide du dialogue social auquel nous souhaitons participer et qui est actuellement totalement bloqué*».

Apparemment, leur appel a été entendu et «*le dialogue*» est ouvert avec... le groupe parlementaire d'un parti politique!

Alexandre HEBERT.

*Paris, le 28 mars 2006,
Monsieur Jacques CHIRAC, Président de la République,
Palais de l'Elysée - 75008 PARIS*

Monsieur le Président,

Le 16 janvier 2006, sans la consultation préalable que prévoit la loi du 4 mai 2004, le Premier Ministre a annoncé le projet de Contrat de Première Embauche après avoir mis en place, sous les mêmes modalités et par voie d'ordonnance, le Contrat Nouvelle Embauche.

Contrat précaire stigmatisant pour les jeunes, préfigurant une remise en cause du CDI et du Code du Travail, le CPE est devenu synonyme de précarité. Il est rejeté par la totalité des syndicats de salariés et la majorité des syndicats d'étudiants et de lycéens.

Lors de la rencontre que nous avons eue avec le Premier Ministre, le vendredi 24 mars, nous lui avons indiqué que nous demandions le retrait du CPE afin de rétablir un climat d'apaisement indispensable à un dialogue et des négociations sur les questions de fond: l'emploi, la précarité et les accès à l'emploi et à la formation professionnelle des jeunes.

Devant l'absence de compréhension du Gouvernement depuis deux mois, nous avons, à différentes reprises, mobilisé avec à chaque fois une participation de plus en plus importante. Le 28 mars, ce sont près de trois millions de personnes qui ont manifesté sur tout le territoire et de nombreux salariés du privé et du public qui ont fait grève.

Nous vous demandons, Monsieur le Président, d'apprécier combien la crise actuelle est source d'exaspération et de tensions dans le pays.

Attachés aux valeurs républicaines et démocratiques, nous vous saisissons solennellement afin, qu'en application de l'article 10 de la Constitution, vous demandiez au parlement une nouvelle délibération de la loi égalité des chances, excluant notamment l'article 8 relatif au Contrat Première Embauche.

C'est, pour les cinq Confédérations syndicales, la condition nécessaire et indispensable à l'ouverture rapide du dialogue social auquel nous souhaitons participer et qui est actuellement totalement bloqué.

Dans l'attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre considération distinguée.

C.G.T.:	Bernard THIBAUT
F.O.:	Jean-Claude MAILLY
C. F.T.C.:	Jacques VOISIN
C.F.D.T.:	François CHEREQUE
C.F.E.C.G.C.:	Jean-Louis WALTER

REACTIONS SYNDICALES

Ce qui manque le plus à l'ouvrier c'est la science de son malheur (Fernand Pelloutier).

Tous les syndicalistes ne se conduisent pas comme des moutons de Panurge et s'efforcent d'éclairer notamment les jeunes manipulés par la propagande de la «Nouvelle Europe».

A titre d'exemple, nous publions des extraits d'un texte diffusé par l'UD.F.O. du Finistère ainsi que des extraits de l'intervention de Yann Perrotte au C.C.N.

Extraits d'un tract diffusé par l'UDFO du Finistère lors d'une manifestation «saute-mouton» organisée à Brest:

Pourquoi FORCE-OUVRIERE tient à s'exprimer en dehors d'une déclaration commune?

[...] Ainsi, en 1991 commence la destruction de la sécurité sociale avec la mise en place, par Mr ROCARD de la CSG, CRDS, en lieu et place des cotisations sociales.

En 1993, c'est la loi quinquennale de Mr BALLADUR qui fait passer notamment la durée de cotisations de 37,5 à 40 annuités pour obtenir une retraite à taux plein.

En 1995, le plan JUPPE continuait ce processus par le bouleversement des régimes de sécurité sociale et la mise en place d'une gestion comptable du système de santé.

Ces trois contre-réformes ont été adoptées et soutenues par la CFDT.

En 2003, le Ministre FILLON lance un plan de réforme complet des droits à la retraite. La durée de cotisation est très largement augmentée: 42 ans pour obtenir une retraite à taux plein, modification très importante du comptage des trimestres de cotisations (à la baisse, naturellement).

Après une unité syndicale et des mouvements de grève très puissants, la CFDT casse l'unité et signe un accord validant cette contre-réforme.

En 2004, le Gouvernement décide de remettre une nouvelle fois en cause la sécurité sociale et finit la contre-réforme de 1995, une nouvelle fois il trouvera la CFDT à ses côtés pour valider son projet.

En 2005, après plusieurs réformes remettant en cause les droits des chômeurs par la mise en place de la dégressivité des allocations puis celle du PARE, c'est un nouveau coup porté sur le régime d'assurance-chômage (l'ASSEDIC), diminution des droits des allocataires, augmentation de la pression sur les chômeurs pour accepter tout travail, quel qu'il soit, sous peine de perdre ses indemnités, une nouvelle fois cette contre-réforme est validée par la CFDT [...]

Aujourd'hui, la C.G.T. revendique: «de sécuriser les parcours professionnels et de vie en assurant aux salariés de la sortie de l'école jusqu'à la retraite, le droit à l'emploi stable, à la progression de salaire et de qualification, à l'accès à la formation, même s'il y a suppression d'emploi ou mobilité».

[...] Pour que la lutte s'intensifie, s'amplifie, pour obtenir l'amélioration de nos conditions de travail, de vie (maladie, chômage, retraite), il nous faut avoir des objectifs clairs et sans ambiguïté.

Il n'est jamais trop tard pour récupérer nos acquis perdus et les améliorer, mais l'on ne peut y parvenir qu'en clarifiant la situation, l'on ne peut manifester, à la fois, avec les «pour» et avec les «contre», c'est une simple question de bon sens.

Espérant avoir contribué à cette clarification, merci d'avoir lu ce tract et de ne pas le jeter dans la rue mais de le faire circuler. Réunissez-vous en assemblée générale sur vos lieux de travail pour déterminer vos revendications sur les retraites, la sécurité sociale, les salaires, l'assurance chômage et déterminer les actions de grève à mettre en œuvre pour les faire aboutir.

N'hésitez pas, que vous soyez lycéens, étudiants, salariés, chômeurs, à nous solliciter pour continuer le débat.

L'Union Départementale FORCE-OUVRIERE est prête à participer à toute réunion d'information, à exprimer et à débattre de ses positions.

Intervention de Yann PERROTTE au C.C.N. de la C.G.T-F.O des 22 et 23 mars 2006 à Paris:

Chers camarades,

Je vous apporte le salut rituel et néanmoins fraternel des camarades FO de la Manche.

Je ne sais pas s'il est prévu de nous donner le résultat détaillé du vote des membres du «e-CCN» par rapport à la journée de grève interpro du 7 mars. Donc, pour votre info, je vous donne le vote de l'UD de la Manche: contre l'appel à la journée de grève interpro. Cependant, nous avons relayé l'appel confédéral, mais il n'a pas été suivi par les syndicats. Il faut dire que depuis le début de cette affaire la mobilisation est

faible dans la Manche, par exemple nous étions 3.500 manifestants le samedi 18 mars alors que le jeudi 10 mars 2005 nous étions 7000.

Je crois qu'il aurait été utile d'avoir un bilan chiffré de cette grève: combien de grévistes, et surtout combien de vrais grévistes ayant largué une journée de salaire?

Pour le 28 mars, l'UD de la Manche est favorable à ce que le CCN appelle à une journée de grève interprofessionnelle si elle est reconductible, les camarades demandant une perspective. Il serait logique de faire pour le 28 comme on a fait pour le 7, c'est-à-dire appeler seuls le cas échéant.

Cependant, je vois 2 ou 3 problèmes qui se posent à nous. Qu'on le veuille ou non, nous sommes obligés de constater que nous agissons dans le cadre du syndicalisme rassemblé (D'ailleurs, et j'en ai averti certaines structures, nous employons de plus en plus souvent le terme «unitaire»). C'est vrai au niveau de la revendication, j'y reviendrai; c'est vrai au niveau des modalités.

Après notre appel à la grève interprofessionnelle du 7 mars, la logique aurait voulu un appel commun de tous les syndicats à la grève interprofessionnelle. A la place, ça a été la manifestation le samedi 18 mars à la demande de la CFDT. Je passe sur la valse des mots d'ordre entre le 16 et le 18. J'ajoute que je suis d'accord avec Dossetto sur les questions pratiques sur le terrain.

Autre problème qui n'est pas passé inaperçu de nos militants: l'abandon, dans le cadre que j'ai dit, d'une partie de notre revendication, c'est-à-dire le retrait du CNE.

Au passage, je signale que nous commençons à avoir des dossiers prud'hommes et qu'il serait bien de disposer d'indications de la part du secteur juridique.

EN VRAC...

Le 15 août, fête de l'Assomption, est le jour où la Sainte Vierge monte au ciel.

Quand le temps est clair, nous dit l'Evangile, on y voit sa petite culotte (1).

Pierre DESPROGES

FAUT-IL «RESPECTER» LES CROYANCES?

Le patron de France-Soir, qui avait fait publier les caricatures danoises de Mahomet a été lourdé par le propriétaire du quotidien au prétexte qu'il faut respecter les croyances. Rassurez-vous, il ne va pas finir à la soupe populaire. Ce n'est pas une raison pour approuver ce qui est une mise en cause de la liberté d'expression.

Malgré la couche qu'a rajoutée l'indigne grand dépendeur d'andouilles qui sévit à l'Elysée, les croyances religieuses ne sont pas respectables, elles sont même méprisables, parce que toutes les religions sont des entreprises d'abrutissement de l'humanité. Le «brave» recteur de la Mosquée de Lille (un foutu jésuite musulman) est pour la liberté d'opinion - qu'il dit - mais voudrait imposer le respect du sacré. Et puis quoi encore? C'est quoi le sacré?

Et pour être tolérants, selon ces messieurs, il ne faudrait pas dire de mal de leurs croyances et ne pas les ridiculiser. Cela n'est qu'une conception cléricale de la tolérance. Alors que la tolérance c'est ne pas mettre en cause la liberté de chacun de ne pas croire ou de croire, de penser et d'exprimer sa pensée. Les intolérants sont ceux qui, par exemple, voudraient m'interdire de penser et d'écrire que Mahomet n'était qu'un analphabète plutôt détraqué sexuel. Du genre des connards fanatiques qui sont incapables de contrôler leur sensibilité et se laissent manipuler à propos de simples dessins humoristiques de plus ou moins bon goût; du genre aussi des allumés du MRAP qui prennent systématiquement le parti de la bêtise contre la liberté d'expression.

NON AU DELIT DE BLASPHEME!

D'ailleurs, si l'on en croit *Marianne* du 18 mars, Aounit a reçu de Jean Ferrat (adhérent du MRAP) une philippique bien méritée: «...Ce dessin, pour moi, ne vise que ceux qui utilisent l'islam à des fins politiques! Je trouve la position du MRAP extrêmement grave pour notre mouvement et au-delà pour l'avenir de notre démocratie laïque...».

Quand on observe, dans cette affaire de dessins humoristiques, la solidarité des cléricaux de toutes obédiences, on peut imaginer l'objectif commun qu'ils se sont fixé: en s'appuyant sur l'Union Européenne (c'est-à-dire sur le nouveau Saint-Empire Romain Germanique), rétablir en France le délit de blasphème. Par exemple, on n'aura plus le droit d'affirmer que Jean-Paul II, qui s'est permis de prétendre que «seuls les

croyants sont vraiment humains», n'était qu'une vieille ordure de monarque absolu, un résidu de bidet de couvent. Entre autres.

Des désinformateurs ont prétendu qu'on avait brûlé le Coran au Danemark. Je ne suis pas pour qu'on brûle les livres, même symboliquement ni le *Coran*, ni l'*Ancien Testament*, ni le *Nouveau Testament*, ni *Mein Kampf*. Pourtant ce sont tous quatre des concentrés de bêtise où l'on trouve tout et son contraire. C'est justement pour cela qu'il faut les conserver pour qu'on puisse les lire et s'apercevoir que ce sont des concentrés de bêtise, des instruments d'abrutissement.

NOUVELLES DU FRONT:

Gastronomie: au secours! A la demande, paraît-il, des industriels de l'agro-alimentaire, le Ministère de l'éducation nationale a modifié les programmes du CAP de cuisinier. Une trentaine de bonnes vieilles recettes auraient été supprimées et pour faire «*moderne*», remplacées par l'apprentissage de la manière d'utiliser des produits surgelés... sans que le client puisse s'en apercevoir. Je détesterais pas qu'on puisse ressortir ce vieux supplice du Moyen Age, le pilori; je crois que je prendrais plaisir à balancer des tomates et des œufs pourris, des bouses de vache et des surgelés avariés sur la gueule de ces salopards d'industriels et de ces connards du Ministère.

Polar: Voici un spécialiste de Napoléon Bonaparte qui nous sert un Dictionnaire du roman policier. Avec 2.253 entrées: auteurs, personnages, œuvres, thèmes, collections, éditeurs. Les premières lignes de la présentation, en quatrième de couverture, en précisent les limites dans le temps, de 1841 (*Double assassinat dans la rue Morgue*) à 2005: «*A moins qu'on ne tienne à le faire remonter à Voltaire (Zadig) voire à Sophocle (Œdipe), ce tard-venu qu'est le roman policier apparaît au milieu du XIXème siècle avec Edgar Poe*». Il ne peut cependant éviter de citer un auteur qui fut sous-préfet d'Empire et des Cent Jours et proposa le premier crime en local clos en 1820 (Etienne-Léon Lamothe-Langon). Rappelons à d'éventuels esprits grincheux qu'un des premiers numéros du *Monde Libertaire* publia un article de Léo Malet intitulé: «*Le roman policier n'est pas le roman-fiic*».

Internet bidon: Passant quelques jours chez une camarade branchée sur internet j'en ai profité pour mettre mon nez dans quelques sites. Les conneries que j'y ai trouvées, concernant le mouvement anarchiste et ses alentours, en France, m'ont tellement éberlué que je n'ai pas pris de notes. Donc rendez-vous à plus tard, après retour sur le corps du délit pour plus de précisions.

Marc PREVOTEL.

(1) J'ai corrigé DESPROGES en rajoutant «*petite*» qui fait...plus joli. *M.P.*

«*L'ANARCHO-SYNDICALISTE*»
19, rue de l'Étang Bernard - 44400 Rezé
Abonnement pour 20 n°: 25 euros
Abonnement de soutien: 35 euros
Verser à Mme PESTEL-HEBERT
CCP: 515-14C Nantes; 19, rue de l'Étang Bernard - 44400 Rezé
Imprimerie spéciale de *L'Anarcho-Syndicaliste*
Directeur: Alexandre HEBERT
